

## **Confinement : les étudiant-e-s en situation de handicap abandonné-e-s**

Nous avons appris récemment, grâce à la mobilisation de *l'Association des RésidentEs de Nanterre*, que des étudiant-e-s en situation de handicap ont été expulsé-e-s de leur logement aménagé pour la période de confinement. Cette situation est inacceptable et met en danger nombre d'étudiant-e-s déjà fragilisé-e-s. Suite à cet événement, il nous semble nécessaire d'alerter la communauté universitaire dans son ensemble des difficultés que pose le confinement aux étudiant-e-s en situation de handicap.

### **Précarité locative, danger familial**

Quand il est possible, le retour au domicile familial pose de nombreux problèmes aux personnes en situation de handicap, tout comme à leur entourage. Les aménagements spécifiques dont ils et elles ont besoins peuvent être difficiles à obtenir ou inexistantes au domicile familial. L'absence de ces aménagements entrave le bien-être, voire la vie quotidienne, des étudiant-e-s en situations de handicap et mettent en danger leur santé mentale et physique dans le contexte déjà source d'angoisse et d'inquiétude qu'est le confinement.

Par ailleurs, l'extrême violence subie par les étudiant-e-s en situation de handicap lors de l'expulsion peut se répéter si l'entourage dans lequel se trouve l'étudiant-e n'adapte pas suffisamment son mode de vie, et recrée des mécanismes d'exclusion (ne pas faire d'efforts pour inclure un-e proche mal-entendant-e lors d'une conversation par exemple). La soudaineté de ces expulsions rend les personnes en situation de handicap dépendantes de leurs proches aidant-e-s qui n'ont parfois pas du tout les moyens aussi bien matériels que mentaux pour assurer ce rôle. Il ne faut également pas oublier que tou-te-s les étudiant-e-s n'ont pas la possibilité de retourner au domicile familial et certain-e-s se retrouvent dans des situations de précarité extrêmement dangereuses en ces temps de pandémie.

### **Quelle « continuité » pédagogique ?**

La « continuité pédagogique », lancée dans la hâte, montre dès lors, une fois de plus ses limites. Elle ne répond pas aux besoins de tou-te-s les étudiant-e-s en situation de handicap. La mise en place des aménagements qui leur sont nécessaires est mise à mal dans un contexte où les équipes pédagogiques doivent réinventer au dernier moment les conditions d'évaluation et de tenue des cours. Les étudiant-e-s en situation de handicap se retrouvent donc dans une situation inutilement angoissante: aménagements peu efficaces ou totalement inadaptés, exclusions liées au handicap, effort physique et mental pour négocier un aménagement dans chacun de ses cours, etc... De plus, le confinement limite l'accès aux soins, aux suivis médicaux, à la présence d'aides à domiciles dont ont besoin les étudiant-e-s, ce qui affecte leurs capacités de travail. Les dispositifs de continuité pédagogique doivent prendre cela en compte.

Pour les examens ayant lieu à distance, la mise en place d'aménagements adaptés paraît un casse-tête insoluble que peu de présidences semblent anticiper. Si certains peuvent être maintenus dans le cadre des examens à distance (comme les tiers-temps ou certains aménagements de rendus) d'autres sont tout simplement impossibles à mettre en œuvre, comme l'assistance d'un-e secrétaire pour aider à la rédaction.

### **C'est pour toutes ces raisons que Solidaires étudiant-e-s revendique :**

- La fin des expulsions de manière générale et a fortiori d'étudiant-e-s en situation de handicap,
- Le maintien des aménagements relatifs au contrôle de connaissance décidés avant le confinement (tiers temps, délai supplémentaire, aménagements des modalités de rendus...) ou mise en place d'aménagements équivalents dans le cas où des examens sont maintenus,
- La validation du second semestre pour tou-te-s afin que les étudiant-e-s ne soient pas injustement pénalisé-e-s
- Une réelle prise en compte des besoins et demandes des étudiant-e-s en situation de handicap (en terme de « continuité pédagogique » ou examens) car ils et elles sont les mieux placé-e-s pour savoir ce dont ils et elles ont besoin. Nous demandons à ce que des moyens spécifiques soient mis en œuvre pour répondre à ces besoins.
- L'augmentation du nombre de logements aménagés et à moindre coût pour les étudiant-e-s en situation de handicap.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

